



Duché de
BICOLLINE

Bataille de Bicolline
14 au 21 août 2016

Autorisation parentale pour les 16-17 ans

L'autorisation doit être remplie et signée par un parent ET la personne responsable du participant pendant l'événement de la Bataille de Bicolline. La personne responsable doit être âgée de 18 ans ou plus.

Par la présente, j'autorise mon enfant _____ à participer à l'événement Bataille de Bicolline.

Lors de cette activité, mon enfant sera sous la responsabilité de la personne nommée ici-bas :

Nom et prénom de la PERSONNE RESPONSABLE: _____

Signature de la PERSONNE RESPONSABLE: _____

Nom et prénom du PARENT : _____

Signature du PARENT : _____

L'autorisation parentale doit être remise au personnel du Duché de Bicolline lors de l'arrivée du participant à l'événement.

Merci,

Le Duché de Bicolline
1480 chemin Principal
Saint-Mathieu-du-Parc, G0X1N0
819-532-1074 / 819-532-1755